

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 41
Absent.e.s 4

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-12-14-HL

Avenant à la convention tripartite de la mise en œuvre d'action de chantiers d'amélioration de l'Habitat par l'auto-réhabilitation

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **seize décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. CLERGET	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M. NOMBO-POATY	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON, M. DAUMONT-LEROUX, Mmes INDJA, ANSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers politique de la ville des départements métropolitains.

VU la délibération du 10 mars 2011 approuvée par le Conseil Municipal relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat,

VU l'objectif 4 du PLH « Renforcer la lutte contre l'Habitat indigne et la précarité énergétique ainsi que son action 11 « Poursuivre les efforts d'amélioration et d'entretien du parc public et inciter les propriétaires privés à rénover et à entretenir leurs biens ».

VU le contrat de ville signé le 30 juin 2015,

VU la délibération du 17 mars 2016, relative à la convention tripartite de mise en œuvre d'actions par laquelle la ville s'engage à apporter sa participation à hauteur de 20.000€,

VU la délibération du 29 mai 2019, relative à la convention tripartite 2 de mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale (EVS) et d'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA), dans le secteur de la Redoute,

CONSIDÉRANT la convention tripartite existante entre la Ville de Fontenay-sous-Bois, les Compagnons Bâisseurs et le bailleur IDF Habitat,

CONSIDERANT la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS),

SUR avis de la Commission des Finances,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire ou sa/son représentant.e à signer l'avenant 1 à la convention 2 qui vise à modifier la participation de la Ville de Fontenay-sous-Bois à partir de l'année 2021,

Article 2 : de verser une participation financière à hauteur de 22 000 € à l'association les Compagnons Bâisseurs.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 24 DEC. 2021
Publication
le 24 DEC. 2021
Notification
le



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP